

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES MEDICALES-

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Etudes Médicales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1^{ère} année (DFASM1) :

Membres du jury :

Anthony BUISSON, Président du jury, MCU-PH
Jean-Etienne BAZIN, Vice-président du jury, PU-PH

Semestre 1 :

Olivier BAY, PU-PH
Yves BOIRIE, PU-PH
Emmanuel BUC, PU-PH
Denis CAILLAUD, PU-PH
Frédéric DUTHEIL, PU-PH
Laurent GUY, PU-PH
Anne-Elisabeth HENG, PU-PH
Alexandre LAUTRETTE, PU-PH
Romain ESCHALIER, PU-PH
Olivier TOURNILHAC, PU-PH

Semestre 2 :

Marlène BARROSO-FONTANEL, PRCE
Stéphane BOISGARD, PU-PH
Georges BROUSSE, PU-PH
Michel D'INCAN, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Alexandre LAUTRETTE, PU-PH
Olivier LESENS, PU-PH
Lemlih OUCHCHANE, MCU-PH
Jeannot SCHMIDT, PU-PH
Martin SOUBRIER, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 2^{ème} année (DFASM2) :

Membres du jury :

Alexandre LAUTRETTE, Président du jury, PU-PH

Nicolas AUTHIER, Vice-président du jury, PU-PH

Semestre 3 :

Marc ANDRE, PU-PH

Olivier AUMAITRE, PU-PH

Isabelle BARTHELEMY, PU-PH

Jean-Etienne BAZIN, PU-PH

Anthony BUISSON, MCU-PH

Frédéric CHIAMBARETTA, PU-PH

Franck DURIF, PU-PH

Emmanuel COUDEYRE, PU-PH

Isabelle JALENQUES, PU-PH

Pierre-Michel LLORCA, PU-PH

Thierry MOM, PU-PH

Jeannot SCHMIDT, PU-PH

Semestre 4 :

Anthony BUISSON, MCU-PH

Louis BOYER, PU-PH

Gilles CLEMENT, PU-MG

Denis GALLOT, PU-PH

Laurent GERBAUD, PU-PH

David LATOUR, PRCE

Etienne MERLIN, PU-PH

Lemlih OUCHCHANE, MCU-PH

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 3^{ème} année (DFASM3) :

Membres du jury :

Jeannot SCHMIDT, Président du jury, PU-PH

Alexandre LAUTRETTE, Vice-président du jury, PU-PH

Marc ANDRE, PU-PH

Isabelle BARTHELEMY, PU-PH

Stéphane BOISGARD, PU-PH

Anthony BUISSON, MCU-PH

Michel D'INCAN, PU-PH

Denis GALLOT, PU-PH

Laurent GUY, PU-PH

Anne-Elisabeth HENG, PU-PH

Isabelle JALENQUES, PU-PH

Olivier LESENS, PU-PH

Pierre-Michel LLORCA, PU-PH

Etienne MERLIN, PU-PH

Pascal MOTREFF, PU-PH

Bertrand SOUWEINE, PU-PH

Jury de validation du 2ème cycle des études médicales (jury DFASM3 restreint)

Membres du jury :

Jeannot SCHMIDT, Président du Jury, PU-PH

Alexandre LAUTRETTE, Vice-Président du Jury, PU-PH

Isabelle BARTHELEMY, PU-PH

Marc ANDRE, PU-PH

Article 2 :

L'arrêté 2019-514 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/02/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

06 FEV. 2020

- Publié le

06 FEV. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.